

L'ACTU CHALÉONNAISE

MARS 2026

N° 191

LETTRÉ D'INFORMATION MENSUELLE

ÉDITO DE FRANÇOISE RELANDEAU - MAIRE DE ST HILAIRE DE CHALÉONS

Chaléonnaises, Chaléonnais,

En ce mois de mars 2026, je mets fin à mes fonctions de Maire de notre commune à l'issue de trois mandats. Je tenais à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces dix-huit années à votre service. Avec l'ensemble des différentes équipes municipales, nous avons mené à bien différents projets afin de faire évoluer notre commune, tout en maintenant son caractère rural.

Merci à vous tous et au plaisir de nouvelles rencontres,

Françoise RELANDEAU

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

Présents (15) : Françoise RELANDEAU, Françoise ROUSSEAU, Maurice ROBIN, Carine LAMBERT, Michel AUDION, Mylène MOREAU, Michel GAUTIER, Marielle MAUDET, Audrey DOUSSET, Manon RACINE, Patrice PERRAULT, Joseph CHAUVET, François PINAULT, Ludovic SWITAJSKI, Gérard SOUFFLARD.

Pouvoirs (1) : Christophe LECHANTOUX donne pouvoir à Françoise ROUSSEAU.

Absents excusés (2) : Estelle BISSIELOU MAMALEPOT, Céline ANDRE.

🚩 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2026.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Dépenses d'investissement :

CDG - Récolement obligatoire des archives - 2 150€

GESCIME - Passage logiciel cimetière Cloud - 1 370€

PLG - Réparation batterie serpillère -1 318,81€

VOIRIE

SURBAISSÉS DE TROTTOIRS D'ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS

Monsieur Maurice ROBIN, expose au Conseil que, jusqu'à présent, la commune prenait en charge la réalisation des surbaissés de trottoir « bateaux » à l'occasion de constructions ou de travaux réalisés par des particuliers afin de permettre l'accès à leur propriété.

Il précise que ces aménagements constituent des travaux directement liés à une demande individuelle et qu'ils sont réalisés principalement dans l'intérêt privé, même s'ils affectent le domaine public communal.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement, il apparaît opportun de faire supporter le coût de création, de modification ou de remise en état des bateaux de trottoir aux demandeurs. Il est proposé que la réalisation des travaux soit effectuée par le demandeur ou par une entreprise mandatée, sous contrôle de l'Adjoint à la voirie ou d'un agent communal. Ce afin de garantir le respect des normes techniques et de sécurité applicables au domaine public. Cette disposition s'applique à toute nouvelle demande déposée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** le principe selon lequel les travaux de création ou de modification de bateaux de trottoir seront désormais réalisés aux frais exclusifs des demandeurs, dans les conditions exposées ci-dessus et **autorise** Madame le Maire à mettre en œuvre toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

URBANISME

PARCELLE « LES FOSSES À LYON » : DÉCLASSEMENT CONSTATANT DÉSAFFECTATION À L'USAGE DIRECT DU PUBLIC

Madame le Maire expose que, dans sa décision 2025/10-01 en date du 27 octobre 2025, le Conseil municipal a approuvé la cession de l'emprise de terrain d'une superficie de 20 m² situé sur la parcelle B 949 dite « Les fosses à Lyon » au particulier désigné conformément à l'avis du Domaine public.

À ce jour, la Commune n'ayant plus d'intérêt à conserver ce terrain, et afin de permettre sa cession, l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques impose l'adoption d'une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Afin de permettre la mise en vente de ce bien, il est donc nécessaire de constater sa désaffectation du service public et de le déclasser. Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé et pourra faire ensuite l'objet d'une vente.

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **constate** la désaffectation du domaine public de la parcelle dont la vente est projetée, cadastrée B949 ; **approuve** le déclassement du domaine public du bien précité pour le faire entrer dans le domaine privé communal et **autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

FINANCES

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 et que cette norme s'appliquera au budget communal ; l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : REFACTURATION DES CLEFS PERDUES

Considérant que la commune met à disposition des salles municipales au profit des associations, clubs sportifs et particuliers, il a été constaté de manière récurrente des pertes de clés confiées aux utilisateurs de ces équipements.

Ces pertes entraînent pour la commune des frais importants, liés notamment au remplacement des clés, à la modification ou au changement des serrures. Il apparaît nécessaire, dans un souci de bonne gestion des deniers publics et de responsabilisation des utilisateurs, d'adapter le règlement de location des salles municipales.

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **décide** de modifier le règlement de location des salles municipales ; **précise** que cette refacturation comprendra, le coût réel de reproduction des clés et/ou le remplacement des dispositifs de fermeture ; **indique** que cette nouvelle disposition s'appliquera à toute location ; et **autorise** Madame le Maire à signer le règlement modifié ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026 ET DU BUDGET ANNEXE COMMERCE 2026

Il est proposé au Conseil Municipal le vote du Budget primitif 2026 et de ses budgets annexes tels que présentés ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL :

	Fonctionnement	Investissement
Nouvelles Recettes BP 2026	2 362 672,40	286 771,46
Affectation du résultat 2025		
Virement de la section de fonctionnement 2026		441 252,71
RAR investissement recettes 2025		212 007,18
TOTAL	2 362 672,40	940 031,35
Nouvelles Dépenses BP 2026	1 905 839,69	885 846,68
Déficit 2025		
Virement à la section investissement 2026	441 252,71	
RAR investissement dépenses 2025		54 184,67
TOTAL	2 362 672,40	940 031,35

✚ Après en avoir délibéré, avec 11 votes favorables, le Conseil municipal **approuve** le budget prévisionnel 2026 du budget principal

BUDGET COMMERCES :

	Fonctionnement	Investissement
Nouvelles Recettes BP 2026	60 000,00	
Affectation du résultat 2025		
Virement de la section de fonctionnement 2026		51 000,00
TOTAL	60 000,00	51 000,00
Nouvelles Dépenses BP 2026	9 000,00	51 000,00
Virement à la section d'investissement 2026	51 000,00	
TOTAL	60 000,00	51 000,00

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** le budget prévisionnel 2026 du budget annexe Commerce.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Carine LAMBERT, expose que la commission affaires culturelles, sportives a étudié les demandes de subvention des associations. Il est rappelé le montant de la subvention de 20 € par licencié de 18 ans et moins, et de 10 € par encadrant de SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS.

Pazenais Basket Club : 260€
HBAC Ste Pazanne : 760€
FC Retz : 940€
Laiton Pazenais : 20€

Etrier Picotin Chaléonnais : 200€
Atelier Théâtre : 120€
Saint Hil' Jazz : 500€
Collectif Spectacle en Retz : 3 778.60€

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** le tableau des subventions aux associations tel que présenté ci-dessus ; et autorise Madame le Maire à effectuer ces dépenses sur le compte 6574 du budget communal principal 2026.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES FONCIER BÂTI, NON BÂTI ET TAXE D'HABITATION

Considérant l'augmentation opérée en 2025 du taux des impôts locaux, il n'est pas proposé de variation pour cette année 2026.

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **fixe** les taux des trois taxes directes locales :
Taxe d'habitation : 16.03% **Foncier bâti** : 35.46% **Foncier non bâti** : 51.28%

RESSOURCES HUMAINES

PROCÉDURE APPLICABLE À LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la loi a institué une journée de solidarité destinée au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Cette journée donne lieu à une organisation du temps de travail spécifique pour les agents territoriaux, laquelle doit être fixée par délibération de l'organe délibérant.

À ce jour, aucune délibération n'a formellement arrêté les modalités d'application de la journée de solidarité au sein des services communaux.

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** l'organisation de la journée de solidarité au sein de la commune, fixée, sauf dérogation liée aux nécessités de service, au lundi de Pentecôte ; **décide** que les agents à temps complet ne travailleront pas ce jour-là et qu'une journée de congé sera déduite de leur solde ; **décide** que les agents à temps non complet, y compris à temps partiel ou à temps partiel thérapeutique, verront leur solde d'heures diminué d'un nombre d'heures correspondant à la proratisation de leur temps de travail par rapport aux 7 heures de la journée de solidarité ; et **autorise** Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DU CDG 44

Les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Dans le cadre d'un groupement dont le Centre de gestion de Loire-Atlantique est le coordonnateur, les cinq centres de gestion régionaux ont ainsi confié la mise en œuvre du dispositif de signalement à l'entreprise QUALISOCIAL pour une première période courant jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029. En tant que coordonnateur de ce groupement, le Centre de gestion de Loire-Atlantique porte la responsabilité juridique et financière de ce marché.

✚ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** l'adhésion sans frais de SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS au dispositif gratuit de signalement assuré par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique ; et **autorise** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le lundi 30 mars 2026 à 20h00 à la Salle des Lys.**



Retrouvez la liste complète des délibérations sur le site internet de la Mairie :
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr



L'ACTU DU MOIS...

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

- 31 Décembre 2025 : Nolan CHAUSSERAY – 8 bis, route de Rouans – Le Pont Béranger
- 9 février 2026 : Isaé RACINE – 13, La Richerie



DÉCÈS :

- 13 janvier 2026 : Danielle GUIGNARD – 78 ans – 1 bis Chemin des Beugnons – La Milsandrie
- 30 janvier 2026 : Jeanne CHAUVET – 85 ans – 7, La Charpenterie
- 19 février 2026 : Clément GAVARD – 75 ans – Résidence Saint-André



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- **5 avril 2026** : Exposition Véhicules – Place Eloi Guitteny – organisée par Vieux Pistons Chaléonnais
- **Du 16 au 20 avril 2026** : Opérette – Salle de Spectacles – organisée par En Compagnie des Saltimbanques
- **3 mai 2026** : Vide-Greniers – Salle Pierre Leduc – organisé par Comité des Fêtes
- **3 mai 2026** : Exposition Véhicules – Salle du Tilleul – organisée par Vieux Pistons Chaléonnais

ENTRETIEN DES HAIES ET DES ARBRES

Avant toute intervention sur vos haies ou vos arbres, nous vous invitons à vérifier si votre propriété est concernée par des haies ou des alignements d'arbres à préserver.

Pour cela, merci de vous renseigner auprès de la mairie ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@shc44.fr

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance dans la préservation du patrimoine végétal de la commune.

NUMÉRO D'HABITATION : PENSEZ À LE RENDRE VISIBLE

Pour faciliter l'intervention des secours, la distribution du courrier et les livraisons, chaque habitation doit disposer d'un numéro clairement visible depuis la rue.

Nous vous invitons donc à **vérifier** que votre numéro d'adresse est bien installé et lisible depuis la voie publique (portail, façade, boîte aux lettres, etc.).

Nous vous remercions de votre compréhension.

JOURNÉE DES 70 ANS

1956 - 2026

70 ans

Une journée de retrouvailles et de convivialités est prévue pour le 15 septembre 2026.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner au : 07.70.16.97.10.

(Laissez un message avec votre N° de téléphone.

THÉÂTRE

La compagnie **ACCRO-PLANCHES** présente :

LE VERTIGE des 60 PIGES !

Un spectacle écrit et mis en scène par Jean-Marc Patron

à 16h

Entrée : 10€ le spectacle
Forfait 2 spectacles : 18€

Reservation par SMS
06.32.84.02.09

Le bérêt de la tortue

Une comédie de Jean DELL et Gérard SIBLEYRAS


Mis en scène Jean-Marc Patron

à 21h

SAMEDI 9 MAI 2026

au théâtre de

St HILAIRE DE CHALEONS

 Sur réservation au 06.32.84.02.09

BIBLIOTHÈQUE



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

DEVENEZ BÉNÉVOLE!

Nous recherchons des personnes disponibles en semaine, pour tenir les permanences:

- Le mardi de 16h30 à 18h30
- Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Si vous êtes intéressés ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec nous:

- Par mail : bm@shc44.fr
- Au téléphone : 02-40-31-73-30
- Ou directement à la médiathèque.

Les bébés-lecteurs sont de retour :

Patati, patata, les loups sont là !

En partenariat avec la bibliothèque départementale

Jeudi 26 mars
10h et 11h
Sur inscription.

Bibliothèque LES MOTS PASSANTS
3bis rue de la bonne fontaine
44680 Saint-Hilaire de Châlons

Lectures

à la découverte de l'univers d'Emilie Vast

Mardi 14 avril 14h30 A partir de 3 ans

Atelier hercier

Apporte une fleur des champs, une herbe, une feuille pour créer ton petit herbier

Mardi 14 avril 15h A partir de 5 ans

sur inscription sur le site de la bibliothèque

Bibliothèque LES MOTS PASSANTS
3bis rue de la bonne fontaine
44680 Saint-Hilaire de Châlons

Bébés-lecteurs

26/03 30/04
28/05 25/06

2 séances : 10h ou 11h
Pour les 0-3 ans

Inscription:
<https://bibliotheque.saint-hilaire-de-chalons.fr/animations>

gratuit

Bibliothèque LES MOTS PASSANTS
3bis rue de la bonne fontaine
44680 Saint-Hilaire de Châlons
02-40-31-73-30 bm@shc44.fr

Fermeture dimanche 5 avril

Jeudi 26 mars à 10h ou 11h

Mardi 14 avril 14h30 et 15h

26/03 - 30/04 - 28/05 - 25/06

ST HIL'ENSEMBLE

sport

Vendredis 20 mars
27 mars

maman bébé

3 avril
10 avril
17 avril

remise en forme post partum 10h-11h

avec votre bébé de 2 mois à 3 ans

animé par Virginie de l'association Le Poulop

Salle Pierre Leduc
Saint Hilaire de Châlons

Places limitées
à la séance
+ adhésion à l'association

Remarque: toutes les places sont en priorité pour l'association Le Poulop

ST HIL' ENSEMBLE

Inscription sur sthilensemble@gmail.com

Mars/Avril - sur inscription à 10h - Salle Pierre Leduc

portes ouvertes & jeux de société

Venez redécouvrir l'association, sa nouvelle identité graphique et ses actions à venir

Jeux et goûter sur place

Dimanche 22 Mars 14h30-17h

Salle Pierre Leduc
Saint Hilaire de Châlons

Informations sthilensemble@gmail.com

pour tout âge
gratuit - Accès libre

ST HIL' ENSEMBLE

22 Mars à partir de 14h30 Salle Pierre Leduc

conférence parentalité

crises, pleurs, opposition : comprendre pour mieux intervenir

Jeudi 26 Mars 19h30-21h30

conférence interactive animée par Bahia Bedjaoui, coach consultante en éducation

Gratuit

Salle du Tilleul
Saint Hilaire de Châlons

Information sur la page Facebook de l'événement ou via sthilensemble@gmail.com

SCAN ME

26 Mars à partir de 19h30 Salle du Tilleul

CHASSE AUX OEUFS

CHASSE AUX OEUFS

Dans le parc de verdure

Le samedi 4 Avril de 15h00 à 16h30

De 2 à 10 ans

Gratuit sur inscription

Apporter son panier

Chasse aux œufs organisée par le CME !

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) organise une chasse aux œufs pour les enfants de la commune âgés de **2 à 10 ans**.

Date : Samedi 4 avril 2026

Horaire : de 15h00 à 16h30

Lieu : Parc de Verdure

Sur inscription uniquement en mairie, par téléphone au **02.40.31.70.40** ou par mail : population@shc44.fr

Clôture des inscriptions : **lundi 30 mars 2026**

Attention : ton panier te sera indispensable pour récolter les œufs !

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial et gourmand en famille !

Suivez l'actualité chalonnoise sur nos réseaux sociaux !

Hôtel de Ville - 20 rue de la Mairie - 02 40 31 70 40 - mairie@shc44.fr

